

Réf: Dossier 405082

Avis de constitution

SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE METHODISTE ANYAMA-ADJAME »  
en abrégé « GSMAA »

Siège Abidjan ANYAMA village Anyama Adjamé à  
500 m du nouveau CAFOP, ilot : 52, Lot 52, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/04/2025, et enregistrés au CEPICI le 04/04/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GROUPE SCOLAIRE METHODISTE  
ANYAMA-ADJAME » en abrégé « GSMAA »

Objet : Enseignement préscolaire, primaire et  
secondaire général

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en  
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement  
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan ANYAMA village Anyama Adjamé à  
500 m du nouveau CAFOP, ilot : 52, Lot 52, Ilot 00

Dirigeant(s) M ADANGBE AHOU ABRAHAM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-04411 du 16/04/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°24196/GTCA/RC/2025 du 16/04/2025

